

Accès aux filières de santé à l'Université Bretagne Sud

CAMPUS DE VANNES

Les lycéens pourront à partir de la rentrée 2020 choisir entre plusieurs parcours pour leur permettre, une fois étudiants, de candidater 2 fois dans les études de santé :

- Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) proposé par les universités avec faculté de médecine (l'Université de Bretagne occidentale à Brest et l'Université de Rennes 1 dans l'Académie de Rennes).
- Une licence avec une option « accès santé » L.AS proposée par une université avec ou sans faculté de médecine.

Ainsi, à partir de la rentrée 2020, l'Université Bretagne Sud propose sur le campus de Vannes, 4 licences avec une option « accès santé » L.AS identifiées « Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie » (MMOPK⁽¹⁾) sur Parcoursup :

- Licence Sciences de la Vie et de la Terre
- Licence Mathématiques
- Licence Droit
- Licence Économie - Gestion

(1) MMOPK : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie

COMMENT ÇA MARCHE POUR LE PARCOURS UBS



La licence avec une option « accès santé » (L.AS)

1^{re}
année

Le lycéen choisit sa licence

à l'UBS - Site de Vannes (qui correspond le mieux à ses points forts) et suit des enseignements liés à l'option « accès santé » pour la ou les filières MMOPK⁽¹⁾ qui l'intéressent (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé » ou mineure «santé »



S'il valide sa 1^{re} année avec l'obtention de 60 ECTS⁽²⁾ il peut candidater dans la ou les filières qui l'intéressent à l'Université de Rennes 1



S'il ne valide pas sa 1^{re} année il ne peut pas candidater aux études de santé



S'il est admis dans la filière santé qui l'intéresse, il poursuit à l'Université de Rennes 1



S'il n'est pas admis, il poursuit en 2^e année de licence à l'UBS



Il peut redoubler cette 1^{re} année à l'UBS

Il peut se réorienter via Parcoursup



Il peut à nouveau candidater l'Université de Rennes 1 après avoir validé sa 2^e année (obtention de 120 ECTS)

↳ **parcoursup**

(1) MMOPK : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie

(2) Les crédits ECTS sont un système permettant de faciliter la reconnaissance académique des savoirs et compétences acquis par les étudiants pendant leurs études ; chaque semestre universitaire correspond à 30 crédits ECTS : une année correspond donc à 60 crédits. Un étudiant qui valide sa première année d'études, aura validé 60 crédits ECTS.